

## Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 5 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents ou représentés : 17

### Point n°4-2) : Ligne de trésorerie de 100 000€

**Monsieur Jean-Pierre BAEUMLER**, Président du Syndicat Mixte, rappelle au Conseil que le Syndicat Mixte a souscrit auprès du Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE un contrat de souscription de la ligne de trésorerie en date du 12 juin 2006 – délibération en date du 22 juin 2007. Ce dernier a été reconduit pour la période 2007/2008.

Aussi, il propose de souscrire à nouveau un contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et aux conditions suivantes, à savoir :

Montant	100 000,00 € maximum
Durée	1 an
Taux	T4M + marge de 1 point

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

### Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de souscrire un contrat de ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse Fédérative du Crédit Mutuel CCE pour une période d'un an, aux conditions énumérées ci-dessus.
- autorise le Président, ou un Vice-Président, à signer le contrat et tout document y relatif à intervenir.

Pour extrait conforme,  
à Vieux Thann, le 17 décembre 2008



Le Président